

**COMPTE RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-FUSCIEN**  
**du 14 septembre 2011**

**Présents :**

De Witasse Thézy Dominique  
Bacro Alain  
Hénin Béatrice  
Choquet Aline  
Vanbelle Jackie  
Fin Henry-Paul  
Belvalette Corinne

Lusson Christian  
Pinchon Jean-Claude  
Lefebvre Marie Alix  
Leclercq Catherine  
Callies Stéphane  
Joly-Cotrel Claudette

**Pouvoirs :**

Monsieur Pinte donne pouvoir a Monsieur FIN ;  
Madame SURGET donne pouvoir à Monsieur PINCHON.

Ouverture de la séance à 20 H

Monsieur le Maire demande l'accord à l'assemblée pour reporter les points 8 & 9 qui ne peuvent être traités ce jour. Il propose d'ajouter l'avenant N°2 de l'entreprise EUROVIA.  
Les élus acceptent.

1.2 Mme Leclercq est nommée secrétaire de séance. Le compte-rendu du conseil du 6 juillet 2011 est adopté à l'unanimité.

3. Modification du Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le maire expose qu'à l'expérience de plus de deux ans du PLU, adopté en 2009, il est apparu opportun de le modifier sur deux points.

- mieux cadrer l'instruction des dossiers d'extension ou de création de bâtiments agricoles afin d'assurer le développement de ces activités dans notre village, tout en préservant leur environnement des nuisances éventuelles qu'elles peuvent engendrer.
- freiner la construction en double rideau en fixant une largeur de 5 mètres pour la voie d'accès à la parcelle arrière.

Le dossier de modification est adopté (14 voix pour, une abstention)

4. Il est proposé la souscription d'un prêt relais de 200 000 euros auprès du Crédit Agricole, dans l'attente de différentes recettes attendues sous 2 ans (produit de la cession du terrain communal, FCTVA, TLE).

Adopté à l'unanimité

5. La décision modificative concerne des mesures d'ordre, la prise en compte de l'emprunt de 200 000 € ainsi que la suppression du programme de trottoirs (pris en compte par le SIVOM) et la réduction de la réserve pour investissements en cours d'instruction technique.

Adopté à l'unanimité

6. Fixation du taux de la Taxe d'Aménagement.

La fiscalité de l'urbanisme a été réformée. La taxe d'aménagement va remplacer les diverses taxes qui s'appliquent aujourd'hui.

Des simulations ont été demandées à la DDTM. A leur examen et dans l'objectif de maintenir le produit attendu de ces taxes, il est proposé de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 5%.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

7. Dégrèvement de la Taxe Foncière sur le non-bâti, en faveur des jeunes agriculteurs.

Cette délibération est prise pour 5 ans. Elle existait déjà auparavant. Monsieur le Maire propose de voter à nouveau ce dégrèvement de 50% par la commune pour 5 ans. Les jeunes agriculteurs qui s'installeront à partir de 2011 pourront en bénéficier. L'état prend aussi à sa charge 50%. Cette mesure comme d'autres montre l'attachement du conseil à conserver les activités agricoles dans notre Commune.

Adopté à l'unanimité

8. Avenant N °2 concernant les travaux à côté de l'église « Place des Arts »

Cet avenant prolonge le délai des travaux de l'entreprise EUROVIA.

Adopté à l'unanimité

### **Commissions :**

#### Ecole :

Mme Hénin explique que le RPI fonctionne avec 178 élèves répartis dans 7 classes dont 2 à Saint-Fuscien ; 32 enfants sont pris en charge par un bus financé par Amiens Métropole. La Cantine compte 30 enfants. La garderie est en baisse de fréquentation. Les parents sont contents et tout se passe bien.

Les réunions de concertation vont être mises en place avec l'école, les parents d'élèves et les Elus.

#### Communication :

Stéphane Callies demande de lui communiquer tous les événements prévus dans notre commune et son environnement afin de les faire paraître sur le panneau lumineux .

#### Evénements :

Il y a eu une très bonne fréquentation des stages d'été. Parents et jeunes ont été très contents, en particulier du cirque.

Le forum des associations s'est déroulé comme prévu le 3 septembre 2011.

#### Travaux :

Suite à la tempête, la salle *Victoric* a subi un dégât des eaux. Sur une partie, le plancher est partiellement inutilisable. L'assurance va déléguer un expert pour les travaux.

- L'Eclairage public derrière la Mairie va être bientôt réalisé.
- Le reliquaire de Saint-Fuscien est terminé, il faut voir avec l'évêché, où le déposer dans l'église afin de le protéger.
- La Machine à sel est commandée.
- Les trottoirs au petit Cagny vont être réalisés par le SIVOM.
- Les trottoirs rue du Puits, vont être réalisés à partir de la semaine 39 par Amiens Métropole.
- Un devis est demandé pour les blocs autonomes de la salle polyvalente.

#### Cadre de Vie :

Il est demandé des propositions pour la dénomination de l'espace jeux et du parking derrière la mairie.

Il serait opportun d'envisager un autre espace de jeux derrière la salle Enguerrand, pour les enfants de plus huit ans.

Fermeture de la séance à 22 H 25